

LA CONTRIBUTION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE A LA FORMATION DE L'ÉLITES AFRICAINE : CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE.

INTRODUCTION

Dans son encyclique *Evangelii Praecones* de 1951, le Pape Pie XII accorde une grande importance à l'éducation, invitant les chefs de missions à développer écoles primaires et collèges catholiques pour instruire la jeunesse et la préparer à son rôle de guide de demain ». Dans celle parue en 1957, *Fidéli donum*, le même pontife revient avec insistance sur « la formation d'une élite chrétienne, dans la perspective des indépendances toutes proches ». C'est dire à quel point l'Eglise et ses mandants les missionnaires, restent attachés à la question de l'éducation comme instrument d'éveil des consciences et de promotion sociale d'une catégorie de gens, à l'époque les « évolués », appelés à être les guides des moins évolués, aujourd'hui l'élite, au sens de personnes considérées comme les meilleures d'un groupe, le gratin ou la fine fleur qui, par leurs aptitudes intellectuelles et leurs mérites personnels se sont hissés au haut rang de la société.

N'était-ce pas le rêve fou ou si vous voulez le pari que la Mission catholique voulait à coup sûr réaliser ? Pionnière dans le domaine de création d'écoles ou d'établissements de tous les niveaux – du primaire au supérieur -, l'Eglise catholique a mis un point d'honneur sur la formation intellectuelle, civique, morale et religieuse des premières générations d'Ivoiriens scolarisés. Comment s'y est-elle prise ? De quels moyens disposait-elle pour assurer cette formation ? Quelle est à ce jour, ou du moins pour la période considérée sa participation à la formation de l'élite ivoirienne ?

C'est à questions que cet exposé tentera de répondre en commençant par présenter d'abord les structures et les organes de formation de l'élite ; ensuite la formation elle-même à partir de l'analyse des programmes d'études et des enseignements dispensés ; enfin les profils d'élites qui s'en dégagent.

I/ LES INSTITUTIONS ET ORGANES ECCLESIAUX POUR LA FORMATION D'ÉLITE IVOIRIENNE

L'école est sans aucun doute le premier instrument de formation d'élite ivoirienne. Mais d'autres organes ont joué un rôle important dans la naissance de cette élite.

1. L'école d'abord

Les écoles primaires privées

Ayant fait l'option de la méthode d' « apostolat par l'école » qui consiste à lier la formation et l'évangélisation, les Pères des Missions Africaines (SMA) n'hésitent pas à prendre la direction de l'école primaire publique de Grand-Bassam que leur a proposée le

premier Gouverneur de la colonie de la Côte d'Ivoire, Louis Gustave Binger, dès leur arrivée le 19 octobre 1895. Le 28 décembre courant, le Père Hamard fait sa première classe avec une trentaine d'enfants et de jeunes gens. Mais pour marquer son appartenance confessionnelle privée, le nouveau titulaire de l'école fait remplacer la « Marseillaise » par les prières et le catéchisme qu'il introduit dans le programme. L'année suivante, son confrère le P. Alphonse bonhomme est autorisé à ouvrir une autre école à Memni dans le pays Akye. La colonie accorde aux deux missionnaires une indemnité de 150f par mois. Par la suite ils reçoivent une centaine de francs pour chaque école. En 1898, cette indemnité passe à 200 francs, les missionnaires étaient alors considérés comme des employés de l'administration. Le 12 février 1900, une Convention est signée entre la Mission et l'administration précisant les droits et devoirs de l'une et de l'autre. En outre une allocation de 285 francs est accordée à la Mission. Après tout cela l'enseignement privé connaît un véritable essor. Tour à tour les villes de Moossou, Dabou, Memni, Bingerville, Abidjan et Jacquville, en somme toutes les régions lagunaires ont leur école.

Pour leur part, les Sœurs de la Congrégation Notre Dame des Apôtres arrivées en 1898 en renfort fondent à Moossou leur première école primaire le 6 mars 1899, par le rassemblement de petites filles du quartier à qui elles apprennent à écrire et à lire. La Préfecture apostolique de Korhogo n'est pas en reste : elle ouvre coup sur coup trois écoles entre 1904 et 1905. Le Père Hamard peut donc s'exclamer : « Le véritable avenir de la Côte d'Ivoire chrétienne est dans les écoles ; nous avons tournés nos principaux efforts vers là ».

Mais voilà qu'en janvier 1903, l'administration retire son soutien aux écoles et dénonce unilatéralement la Convention de 1900, prétextant de la querelle scolaire déclenchée en France en prévision du vote au Parlement français de la loi de 1905, portant séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ainsi après le retrait du soutien matériel et financier devait suivre l'interdiction d'enseigner aux congrégations religieuses. L'une après l'autre donc, les écoles des Pères furent fermées avec l'interdiction d'ouvrir de nouveaux centres.

C'est alors qu'au terme de leur synode tenu à Dabou en 1908, les missionnaires décident d'utiliser le temps laissé vacant par la pédagogie pour s'impliquer résolument dans le catéchuménat ou la catéchèse.

2 – Les écoles de catéchistes

Les premiers catéchistes de la Mission sont tous ou presque des bénévoles. Recrutés pour l'essentiel parmi les premiers convertis issus des écoles de missions ou en service chez les Pères, ceux-ci essaient d'attirer leurs compatriotes à la catéchèse. C'est ainsi qu'avant l'arrivée du Père Joss Diss à M'batto en mars 1913, toute la région était touchée par le christianisme grâce à l'action d'un ancien boy du Père Méraud.¹ Mais face à la propagande protestante et harriste, ainsi qu'au manque crucial du personnel missionnaire, la Mission songea à mettre sur pied « une élite de jeunes gens bien instruits et bien formés pour faire des voyages de propagande »² Ainsi en 1926, le vicaire apostolique Mgr Moury fait ouvrir une école de catéchiste à Dabou, dont « le but est de « former pour le vicariat, des gens capables non seulement d'enseigner à leurs compatriotes les vérités de la religion, mais aussi d'être de bons interprètes et de eux-mêmes une petite classe enfantine au village »³ Au même moment deux autres centres s'ouvrent à Aboisso et à Katiola.

Les recrutements dans ces centres se font exclusivement par les prêtres des missions. Leur choix porte en général sur des sujets jugés intelligents et dévoués susceptibles de leur venir en aide plus tard. Mais quand la demande est forte, ils sont obligés de faire une sélection, à l'exception de la mission de Dabou où l'examen de recrutement est obligatoire.⁴ A la rentrée d'octobre 1930, les effectifs de cette école se chiffrent à 72 élèves. Ce nombre va quadrupler en 1939 avec 289 élèves.

Entre temps, l'administration prend un décret rétablissant l'enseignement privé en AOF le 14 février 1922, qui offre une nouvelle chance aux missionnaires pour agrandir leur champ d'activité scolaire. En 1926, le vicariat apostolique ouvre deux écoles primaires supplémentaires à Memni et à Bonoua toutes deux regroupant 180 élèves. Deux ans après en 1927, trois autres écoles sont ouvertes respectivement à Abidjan, Abengourou et à Grand-Bassam avec un effectif global d'environ 310 élèves. Des écoles de filles s'ouvrent parallèlement à Abidjan, Bingerville et Bouaké totalisant un effectif de 470 élèves.

De son côté, la Préfecture apostolique de Korhogo ouvre neuf écoles dont les trois premières de la mission de Korhogo qui échappent à la décision de fermeture prise par l'administration, une à Ferkessédougou, une à Katiola, une à Kouto, une autre à Bondiali et deux à Sinématiali. Leur effectif est estimé à 410 élèves. L'école des Sœurs NDA ouverte au début du siècle s'est considérablement développée depuis 1916. Si bien qu'entre 1919 et 1939, celles-ci reçoivent de la part de l'administration la charge de préparer les jeunes filles après le cours moyen 2^{ème} année, à la grande école féminine fédérale d'infirmières et de sages-femmes de Dakar. En plus de l'école primaire et les classes préparatoires, les sœurs ont également des salles-ateliers de couture, de puériculture et d'alphabétisation.

En 1955, Mgr. Jean-Baptiste BOIVIN archevêque d'Abidjan, supprime cette école de filles pour installer le noviciat des Sœurs ivoiriennes de Notre Dames des Apôtres. Dix ans après en 1965, le père Jean-Albert ABLE, natif de Moossou, insiste auprès de la Mère Agathe DIVAY pour que cette école de filles soit rétablie. Et au mois de septembre de la même année, l'école s'ouvre de nouveau avec 60 filles.

Cet internat-noviciat construit par les Sœurs de Notre Dame des Apôtres, est cédé à la congrégation des sœurs Notre Dame de la Paix (NDP) fondée en 1965 par le Cardinal Bernard YAGO. C'est lui qui l'ouvre officiellement ce noviciat le 30 janvier 1966. Il confie la formation des futures religieuses au révérend père eudiste Bernard Blondel. En 1970, l'institution accueille dix-huit (18) postulantes et une novice. Celles-ci sont formées et conseillées sur la culture humaine, les fondements de la vie spirituelle, l'approfondissement de la foi.

Le développement de toutes ces écoles se poursuit et se renforce même après la seconde guerre mondiale. Les missionnaires craignant d'une part la concurrence déloyale des protestants qui ont tendance à occuper indument leur champ d'apostolat et le refus du gouvernement d'accepter la concurrence de l'enseignement privé - pas d'école privée là où existe déjà une école gouvernementale et même là où elle n'était qu'en projet - ; profitant d'autre part l'arrivée de leurs renforts, multiplient le nombre de leurs fondations en ouvrant près d'une quarantaine d'écoles primaires et une cinquantaine de villages sur toute l'étendue du territoire. Car pour le préfet apostolique de Korhogo : « Qui a les écoles a la jeunesse, et donc le pays...Elle est au premier occupant ».

La continuité de l'enseignement primaire catholique s'est donc maintenue malgré la présence et la concurrence des écoles publiques. Si bien qu'en 1960-61, on dénombre 112 écoles primaires catholiques dont 11 de garçons, 12 de filles et 89 mixtes avec un effectif total de 15 604 élèves, dont 10 302 garçons et 5 302 filles.

2- Les établissements secondaires

Les évêques qui appartiennent tous à la Société des Missions Africaines (SMA) et donc européens, gardent la conviction que l'enseignement est nécessaire et indispensable pour leur apostolat et pour la formation d'une élite locale appelée à assurer la relève. Aussi sollicitent-ils le concours des congrégations sœurs auxquelles ils confient la charge d'ouvrir les premiers établissements secondaires catholiques. Ce sont d'abord les écoles supérieures appelées cours normaux pour la formation des moniteurs de l'enseignement catholique, ouverts à Abidjan et Ferkessédougou respectivement en 1944 et 1948.

Puis suivent les établissements privés d'enseignement public : Collège Notre Dame des Apôtres de Treichville pour jeunes filles en 1946, Collège Notre Dame d'Afrique de Biétri en 1957 pour jeunes gens et dirigé par les Assomptionnistes. Puis à l'intérieur du pays : les collèges Saint-Viateur de Bouaké en 1956, Saint Jean et Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus à Gagnoa en 1957 et 1958, pour jeunes garçons et jeunes filles ; Cours Normal Saint-Michel de Ferkessédougou en 1959 ; Collège Saint Christophe d'Oumé, Collège catholique fille des sœurs Assomptionnistes de Daloa : Cours normal catholique des Pères de Béthéram à Ferkessédougou en 1959 ; et enfin un collège créé une année auparavant à Yocoboué près de Grand Lahou, par le père Paul Kodjo en 1958.

Des congrégations sœurs arrivées en renfort à la suite de l'appel Fidéli Donum du pape Pie XII en 1957 pour soutenir les jeunes chrétientés, apportent aussi leur soutien à l'œuvre éducative : ce sont les Frères du Sacré-Cœur de Jésus installés dans plusieurs diocèses ; les Frères Marianistes venus relever les Assomptionnistes à Notre Dame d'Afrique et qui ouvrent parallèlement le Collège Saint Jean Bosco à Treichville en 1966. Ce sont au total, 1460 élèves garçons et 396 élèves filles qui profitent de cet enseignement secondaire à la veille de l'indépendance

Mais les autorités ecclésiastiques conscientes qu'en l'absence de structures de Second Cycle elles perdraient tous les bénéficiaires d'une éducation catholique qui s'arrêterait à la fin du premier cycle, pensent à créer d'autres établissements dans les années 80 : ce sont le Collège Jean Lamennais à Man et le Second cycle du Collège catholique de Gagnoa en 1981. Et sur insistance des chrétiens elles ouvrent dans l'intervalle, un Institut catholique de théologie en 1977 devenu quelques années plus tard Université catholique d'Afrique de l'Ouest (UCAO/UUA).

3 - Les séminaires

Après bien de réticences, le Père Gorju rassemble autour de lui à Bingerville en 1923, des jeunes gens pour leur formation au sacerdoce. Une école cléricale s'ouvre alors à Dabou en 1931 sous la direction du père Ezanno. En 1936 elle est transférée à Bingerville en tant que Séminaire inter vicarial qui acquiert le statut de collège secondaire sous les directions respectives des P. Peyvel et Thépaut. Pour sa part, la Préfecture de Korhogo et les missions de Gagnoa, Daloa, Bouaké et Katiola ouvrent elles aussi leurs Petit séminaires entre 1947 et 1959. Les grands séminaristes autrefois obligés d'aller poursuivre leurs études de théologie à Ouidah, au Bénin ou à Koumi, au Burkina Faso ont depuis le mois d'octobre 1959 leur propre Grand Séminaire interdiocésain : Saint-Cœur de Marie à Anyama dans le diocèse d'Abidjan..

La formation de ces grands séminaristes est confiée aux Pères Eudistes et son premier supérieur est le P. Blondel. A la première rentrée en octobre 1959, l'établissement accueille 7 candidats en première année et 2 en deuxième année de philosophie. La création d'un premier puis d'un deuxième moyen séminaire, permet d'alimenter régulièrement le grand séminaire en effectifs.

A partir de 1960, la géographie des séminaires se modifie notablement. Etant donné le tarissement des vocations et les difficultés financières, les petits séminaires de Daloa, de Man et d'Abengourou sont fermés ou transformés en Foyers-Séminaires, pour la préparation des candidats au sacerdoce ; quand celui de Bouaké devient second Cycle B à la rentrée de 1970. Pour pallier ce déficit et permettre à tous les Petits séminaristes méritants de pouvoir poursuivre leur formation au Second Cycle, l'Eglise ouvre un Moyen Séminaire national à

Yopougon-Kouté en 1965, sous la double responsabilité des Pères Pavageau et Rapon. En 1970, un deuxième moyen séminaire ouvre ses portes à Bouaké : le « Séminaire Second Cycle B » Comme celui de Yopougon, mais avec la particularité de ne pas préparer au baccalauréat mais plutôt à l'entrée au grand séminaire d'Anyama, avec un programme d'études spécial.

En 1985, vu la remontée des vocations sacerdotales avec des collégiens et lycéens désireux de suivre une formation théologique, la Conférence Nationale Episcopale scinde le Grand-Séminaire d'Anyama en deux cycles : le premier consacré aux études de philosophie est transféré à Abadjin-Bimbresso ouvert en 1992-1993 ; le second Cycle de théologie reste sur place à Anyama.

L'Africanisation de la hiérarchie qui est une étape nécessaire dans la croissance de l'Eglise locale, ne peut être effective sans efforts soutenus en vue de l'inculturation du message chrétien. En liturgie par exemple où l'effort est manifeste en ce qui concerne l'expression africaine dans les chants et rites religieux, on consent à créer également à Abidjan en 1965, l'Institut Supérieur de Culture Religieuse (ISCR), une institution à vocation sous-régionale où, prêtres africains et européens vont se former à des méthodes spécifiques permettant une meilleure connaissance des cultures africaines lieux d'exercice de leur pastorale.

5 - Les centres de formation technique et professionnelle

Pour la formation des fidèles catholiques plusieurs centres sont ouverts par les différentes congrégations religieuses présentes en Côte d'Ivoire. Les religieuses NDA ouvrent des centres de couture et de puériculture pour femmes adultes à Moossou et Abidjan et les Petites Sœurs du Sacré Cœur à Korhogo et à Katiola. Puis l'expérience s'étend aux diocèses de Gagnoa, Bouaké et Daloa grâce aux Congrégation féminines de l'Enfant Jésus, de Béthéram et de la Pommeraie qui ont répondu favorablement à l'appel Fidéli Donum. Leur unique vocation est de sortir de l'ignorance les jeunes filles qui n'ont pas eu la chance d'être scolarisées, mais qui sont devenues catéchumènes et donc appelées à se marier religieusement.

A l'enseignement ménager pour femmes adultes s'ajoutent divers ateliers de formation pour jeunes gens et hommes adultes. Après la promulgation du décret du 14 février 1922 portant rétablissement de l'enseignement privé, la préfecture apostolique de Korhogo annonce l'existence de trois ateliers de menuiserie, deux de taillerie et un de maçonnerie. En 1948, il y en a quatorze comprenant : tissage, élevage et photographie. Une école professionnelle est ouverte à Katiola et fonctionne en 1949. Auparavant, le vicariat d'Abidjan faisait état de l'ouverture d'écoles professionnelles : une pour filles comptant 18 élèves, et une pour garçons avec 95 élèves. En 1938 il y a sept ateliers. Et plus tard en 1952, les Sœurs de NDA intègrent à leur collège du Plateau une section technique donnant une formation en commerce, sténographie et employée de bureau.

Les missionnaires instituent par ailleurs des cours du soir notamment à Abengourou en 1936, ou encore des cours d'adultes organisés pour les femmes à leur demande à Katiola en 1947 par les religieuses des Petites Servantes du Sacré-Cœur. Elles donnent en outre une éducation aux femmes dans les écoles ménagères, dans les orphelinats et internats.

2- Les autres organes : presse, mouvements d'Action catholique, syndicat

1. La revue, la Côte d'Ivoire chrétienne

Créée en 1937, elle aussi joue un rôle éducatif considérable puisqu'elle doit être une réplique à « Notre Voix », un organe de tendance socialo-communiste que publient quelques jeunes « évolués » de Moossou à l'évènement du Front Populaire (SFIO) en France en 1936. L'hebdomadaire publie des articles anticléricaux dont l'influence pourrait égarer les chrétiens. Ce journal attaque sans cesse « la Religion, l'Eglise et la Mission » au point que Mgr Moury en interdit la lecture à tous les catholiques. La revue catholique qui prend le relais doit « donner les nouvelles de toutes les stations ou missions et instruire les chrétiens de tout ce qui se passe dans le monde » déclare Mgr Boivin. En 1945, elle insère dans son sommaire de nouveaux thèmes comme les comptes rendus des encycliques des papes, les fêtes religieuses et les anniversaires de mouvements d'Action catholique en France sans oublier les commentaires sur les divergences entre christianisme et religion traditionnelles.

Outre la revue locale, Il y a l'hebdomadaire Afrique Nouvelle créé en 1947 et édité à Dakar. C'est un journal régional voulu par les évêques d'AOF et considéré comme le promoteur de l'opinion publique en Afrique. Presque tous les Ordinaires d'AOF faisaient obligation à leurs fidèles en particulier aux chrétiens instruits de s'y abonner.

2- Les mouvements d'action catholique

Pour la formation de leurs membres, les mouvements d'Action catholique comme la JEC (Jeunesse Estudiantine Catholique) et la JAC (Jeunesse Agricole) créent leur propre bulletin : La Nouvelle en 1950 pour la JEC, Foyer Chrétien en 1955 pour la JAC, qui devint à partir de 1958 : Foyers Nouveaux. Des émissions religieuses sont aussi diffusées à la radio en 1956.

La JOC, (Jeunesse ouvrière chrétienne) est aussi lancée en 1939 par le Père Paul Ray à Treichville, parmi les jeunes Africains employés de l'administration et dans les maisons de commerce. Après une brèche interruption de ses activités pour raison de guerre, le Père Lombardet reprend la direction et regroupe autour de lui quelques anciens jocistes, qu'il instruit et éclaire de ses expériences acquises en France, à travers la méthode « Voir-Juger-Agir ». Cette nouvelle génération estimée à 200 personnes est répartie dans tout le pays pour la formation d'autres membres. En janvier 1939, trois d'entre eux sont désignés pour participer au pèlerinage organisé par la JOC de France. Sa vocation selon son fondateur, est de « Christianiser le monde ouvrier en y combattant les erreurs matérialistes, en apportant le mieux être dans les foyers, en créant la fraternité chrétienne au bureau, à l'atelier et au chantier ». Son dynamisme lui vaut d'être reconnu officiellement le 11 mars 1940, par le Lieutenant gouverneur de la Côte d'Ivoire Horace Chroccichia.

3- Les syndicats sont aussi requis pour la formation d'élite et le seul d'obédience chrétienne est la CFTC (Confédération Chrétienne des Travailleurs Chrétiens » ou Travailleurs Croyants (puisque'on y trouve des musulmans dans le nord du pays), dont une section territoriale est créée en Côte d'Ivoire en 1947 et qui revendique 2751 adhérents répartis en neuf syndicats de bases : trois du secteur privé et six pour le secteur public. Si la présidence de l'union est confiée à deux représentants syndicaux locaux : Joseph Coffie et Rodrigue Gontran, la formation de tous les membres revient en revanche à la JOC dont les

responsables européens et africains travaillent à faire de ce syndicat une véritable école : « Ils mènent tout un effort d'éducation par la mise sur pied par les militants, d'enquêter sur les conditions de travail, en particulier de apprentis et par l'organisation des journées d'études. Lesquelles donnent lieu à une initiation au Code du Travail et aux problèmes de son application, à la fonction du délégué syndical, aux mécanismes économiques et aux organisations internationales telle que l'UNESCO (Organisation des Nations Unies Pour l'Education, la Science et la Culture) et L'OIT (Office International des Travailleurs). La CFTC est fermement soutenue par le clergé local qui y voit un rempart contre la CGT (Confédération Générale des Travailleurs) fourrier du marxisme léninisme.

II. UNE FORMATION A GEOMETRIE VARIABLE

Toute formation est tributaire des programmes d'études et des enseignements proposés et dispensés aux auditeurs. Ce sont eux qui déterminent après coup les profils de carrières des élites qu'on veut former.

1. Les programmes d'études scolaires

1- Dans les écoles primaires privées.

En dehors du cours de catéchisme et des prières qui sont d'ailleurs des matières facultatives et qui se font en dehors des heures de classe normale, les programmes d'études des écoles privées sont les mêmes que ceux des écoles publiques ou gouvernementales. On y enseigne le français, la grammaire, les mathématiques, l'histoire et la géographie, les sciences naturelles etc. La durée des études est de 5 ans, dont deux au cours préparatoire, deux au cours élémentaire et un au cours moyen. Celles-ci sont sanctionnées par l'examen de CEPE (Certificat d'études Primaires et Élémentaires) et le concours d'entrée en 6^{ème}. Seuls ceux qui réussissent à ce concours accèdent s'ils le veulent au Cours secondaire. Les autres cherchent à exercer un métier.

2- Les écoles de catéchistes

A la différence des écoles de villages ou catéchistiques qui ne préparent pas au Certificat et où les apprenants se contentent de quelques bribes de lecture, d'écriture et de

calcul, les écoles de catéchistes ont le même programme d'enseignement que celui des écoles publiques ou officielles, mais en accordant une place importante à l'enseignement du catéchisme et de l'histoire sainte. Car les missionnaires ne peuvent concevoir une formation qui ne débouche pas sur le baptême et donc la conversion au christianisme. La durée des études est la même que les écoles primaires : 5 ans

3- La formation technique et professionnelle

Les élèves qui optent pour cette formation reçoivent des cours d'enseignement ménager, des ateliers d'apprentissage pour jeunes gens et pour adultes et le catéchisme. Car pour les missionnaires, en même temps qu'ils apprennent un métier pour assurer leur sécurité financière, les futurs époux doivent recevoir l'essentiel des principes de vie chrétienne d'écoute et de respect mutuel dans le couple. Beaucoup d'auditeurs formés par ces centres sont en général employés par leur patron : c'est le cas de la briqueterie de Moossou et l'artisanat de Korhogo qui en ont fait de véritables ouvriers qualifiés.

4- Dans les Petits et grands séminaires

Ils sont pratiquement les mêmes que ceux de la France à savoir : la Sainte Bible (version française), la Vie spirituelle, Précis de théologie dogmatique, Précis de théologie morale catholique, Cours complet d'éducation musicale et de chan choral en quatre livres etc. Mais les Pères mettent toujours l'accent sur la littérature française, latine et grecque en raison de son utilité pour les études théologiques. Lesquelles tiennent avec la philosophie, une place importante de la formation des Grands séminaristes.

La formation qui est donnée dans les petits séminaires va de la classe de sixième – souvent du pré-séminaire – à la classe de terminale. Après le Bac, les candidats au sacerdoce entrent au grand séminaire d'Anyama sanctionné par le Bac théologique. Ils en ce moment être ordonnés successivement diacres et prêtres. Et selon les bonnes dispositions des évêques, certains d'entre peuvent être admis à préparer la Licence à l'ICAO, puis à Rome pour un doctorat de spécialisation ;

La durée des études est donc variable selon les niveaux d'études : quatre ans pour le Petit séminaire sanctionné par le BEPC ; trois pour le Moyen séminaire qui s'achève par le Bac ; deux années de philosophie au Moyen Séminaire, quatre années de théologie pour le Grand- Séminaire. A un moment donné, il fallait six années pour les Grands séminaristes. La Licence se fait en 3 ans, la Maîtrise en un an, le Doctorat en 3 ans y compris l'année de DEA.

5- Les mouvements d'Action catholique et le syndicat CFTC.

Presque tous les mouvements d'Action catholique ont reçu une formation sur la Doctrine Sociale de l'Eglise. Tout comme ils se donnent des sessions d'études diverses touchant leur milieu de prédilection. La JEC par exemple, se propose d' « aider les jeunes chrétiens à s'organiser pour mieux répondre aux différents besoins légitimes de leur temps et de leur lieu ; à acquérir une formation humaine, sociale et religieuse telle qu'elle aboutisse à des engagements et à la prise des responsabilités, donner une formation qui prépare le jeune chrétien à être dans la vie un homme de relation , de service et de dialogue.

Pour sa part, soucieuse de former ses responsables capables de diriger les divers organes syndicaux, la CFTC conçoit pour ses membres une double formation : un enseignement écrit s'adressant à l'individu et une formation orale destinée à des groupes. L'enseignement s'exprime par la presse syndicale, les cours par correspondance, la lettre aux responsables, véritable instrument de formation des cadres de haut niveau qui paraît en avril 1953. La seconde formation, celle qui a l'assentiment de Gérard d'Espéret parce que mieux adaptée aux réalités africaines, se dispense à travers des tournées, des rencontres et des sessions d'études. Le clergé local profite de ces rencontres mensuelles pour inculquer à certains membres l'essentiel de la doctrine sociale de l'Eglise. Aux catholiques il est demandé de suivre les directives des Ordinaires et de Rome.

Les membres de la CFTC bénéficient également des conseils des Secrétariats sociaux qui se veulent des centres de documentation, de réflexion et d'action ouvert à tous. Outre la création des villages castor pour les ouvriers, ils mettent à la disposition de tous ceux qui ont des responsabilités de l'action sociale, des outils de formation dont les syndicalistes ont tant besoin.

Malgré sa faible représentativité ; 22 % contre 45% pour la CGT en 1956, la Confédération Française des Travailleurs chrétiens a, de l'avis du Père Favier, exercé une grosse influence chrétienne sur tous les travailleurs croyants, qui pensent que les besoins de l'homme ne s'arrêtent pas aux besoins du corps.

2. Les contenus des enseignements

Hormis le séminaire où les enseignements ont un caractère assez spécifique parce que orientés plus vers leur fonction future, les mouvements d'Action catholique, le syndicat CFTC et les centres de formation technique et professionnelle où les enseignements donnés sont plus techniques que classiques, les enseignements des structures scolaires – primaires et secondaires - en général ne varient guère. Les profils de carrière sont liés certes à la formation reçue mais davantage aux aptitudes intellectuelles et aux mérites personnels des auditeurs, des apprenants, qui peuvent soit faire de longues études, soit s'orienter dans des cycles courts. Cette catégorisation des cursus scolaires ou professionnels renseigne sur la hiérarchie des élites formées.

III. UNE CLASSE DIVERSIFIÉE ET HIERARCHISÉE DES ÉLITES AU SERVICE DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE

La diversité des structures de formation a engendré une diversité d'élites bien étagées et insérées dans les divers secteurs d'activités : politique, administratif, libéral, enseignement, médical et religieux.

1. L'élite politique

Nul doute que les premiers cadres chrétiens, issus des écoles de mission ou privés catholiques, ont constitué et constituent aujourd'hui encore pour la plupart le vivier de l'Etat ivoirien postcolonial, ils en sont la clé de voûte. Après avoir assumé les fonctions de médecin, planteur et de président-fondateur du RDA, **Félix Houphouët-Boigny** accède à la

magistrature suprême de son pays. Son premier dauphin, **Philippe Grégoire Yacé**, est nommé Secrétaire Général du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI).

Des anciens membres et animateurs des mouvements d'Action Catholique font aussi leur entrée dans le premier gouvernement. Ce sont MM. **M'Bayablé Kouadio et Joseph Pango**, tous deux anciens scouts nommés l'un, au poste de Ministre de la Défense Nationale l'autre, Chef de la Fanfare de la Gendarmerie Nationale : C'est lui qui mit en musique l'hymne national de la Côte d'Ivoire, écrit par Mgr Marie-Cotty, évêque émérite de Daloa ; **Jean Delafosse**, ex-président du Conseil paroissial de Notre Dame du Perpétuel Secours de Treichville devient le ministre de la Fonction Publique, quand des anciens élèves du Petit Séminaire de Bingerville, MM. **Lambert Amon Tanoh et Amani Goli** occupent respectivement les postes de Ministre de l'Education Nationale et d'Inspecteur des impôts⁵, **M. Joseph Amichia**, ex-diplomate de la Côte d'Ivoire près le Saint-Siège et ancien responsable de l'AFC (Action Famille Chrétienne) etc.

Toutes ces nominations réjouissaient d'autant l'épiscopat ivoirien, que dans son message de la veille de la proclamation de l'indépendance de la Côte d'Ivoire le 7 août 1960, Mgr **Bernard Yago**, archevêque d'Abidjan préconise aux autorités politiques une loyale collaboration de l'Eglise et de l'Etat : « Une ère nouvelle va s'ouvrir dans quelques instants pour notre Chère Côte d'Ivoire. Fidèles aux traditions de l'Afrique croyante, nous voici rassemblés ce soir pour offrir au Seigneur les prémices de notre indépendance nationale et lui chanter notre cantique d'Action de grâces. A cette occasion, nous tenons à vous redire que l'Eglise s'associe pleinement à cette joie et vous invite à livrer vos cœurs à l'allégresse générale, car Dieu, enseigne-t-elle, nous a créés libres et il n'est pas dans sa pensée qu'un peuple reste perpétuellement sous tutelle. Oui réjouissons nous, parce que notre pays retrouve sa dignité et sa personnalité. Mais nous tenons aussi, nous tenons surtout à vous rappeler, chrétiens, que la Nation reste à bâtir et que l'Eglise vous fait une obligation grave d'être au premier rang de la construction nationale dans l'ordre et la paix. Notre tâche à tous, est d'abandonner les rancœurs et de préparer la réconciliation de tous pour assurer dans une Côte d'Ivoire unie, une construction nationale en y apportant le bénéfice des valeurs chrétiennes, gage d'équilibre et de stabilité. Notre tâche, elle se résume en deux

mots : collaborer et servir, collaborer et non critiquer, servir et non briguer les places ou se servir ».

Sans craindre ni redouter les responsabilités politiques auxquelles l'Etat les convient et qui ne sont d'ailleurs pas incompatibles à leur foi, l'élite politique accepte de jouer sa partition en se hissant à tous les échelons de la vie publique: depuis les ministères jusqu'aux chefs d'équipes, de jeunes, des syndicats et d'établissements scolaires : en somme toutes les sphères de l'Etat.

2. Les cadres des secteurs privés et des professions libérales

Ils n'ont pas attendu l'indépendance politique du pays pour assumer promptement, en toute conscience leurs responsabilités. Insuffisants au départ pour influencer la vie politique, ils se sont investis pour partie dans l'administration, le reste dans l'industrie et le commerce. Ainsi, MM. Joseph Coffie et Joseph Gontran, occupent les postes d'agents Cheminot. L'un et l'autre furent les premiers responsables et animateurs de l'union des syndicats de la section territoriale de la CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens) installée en Côte d'Ivoire en 1947. **Kouamé N'guessan** et **Albéric Cacou Niamké** et bien d'autres, exercent les fonctions d'Huissier de justice et de Chef de service de l'Imprimerie locale⁶, Madame **Hortense Aka Angui**, député maire et pharmacienne.

Ces professions sans risque, ne représentait ni un danger pour leur foi encore moins un obstacle à l'action du gouvernement colonial jaloux de sa laïcité. Le rejet partiel de cette législation par les nouveaux Etats indépendants d'Afrique dont la Côte d'Ivoire⁷, permet à nombre de cadres chrétiens de faire irruption comme on l'a vu sur la scène politique.

3. L'élite universitaire ou enseignante

Tous ou presque acquièrent leur formation au Petit, Moyen et Grand-Séminaire non pour devenir prêtres même si certains l'ont frôlé de justesse la prêtrise, mais comme on le disait à l'époque, pour avoir une bonne instruction, être un intellectuel cultivé.

On peut citer pêle-mêle et en fonction de leurs disciplines respectives, les professeurs Simon-Pierre Ekanza, Ferdinand Ouattara Tiona, Henriette Dagri Diabaté, Jean-Pierre Bamouan Bayala, Eugène Aboké pour le seul département d'histoire ; les frères, N'DA Pierre et N'DA Paul, professeurs de Lettres et de Sociologie, anciens séminaristes et grands animateurs de la JOC, de l'AFC et plus récemment du Renouveau Charismatique catholique ; le Professeur de Droit et des Sciences juridique Dégny Ségui ; les ex-professeurs de philosophie Dominique Assalé Bassi et Georges Zirimba, sans oublier les tous premiers instituteurs : Henri Gondo, Ernest N'guessan, Paul Yoman pour ne citer que ceux-là.

4 - L'élite médicale

Le couple professeurs EHUA, pédiatres, invités spéciaux de l'Eglise lors du Colloque du Centenaire de l'Eglise de Côte d'Ivoire pour exposer sur le témoignage qu'ils donnent de leur foi chrétienne dans l'exercice de leur profession. Les exposés qu'ils ont faits l'un et l'autre, bien enrichis d'exemples édifiants sont tout simplement édifiants et montrent manifestement que quand le chrétien veut, il peut par la grâce de Dieu.

3-L'élite religieuse ou spirituelle

A ce jour, l'Eglise de Côte d'Ivoire compte une quinzaine d'évêques dont un cardinal, Jean-Pierre Kutwa sans compter ses illustres prédécesseurs défunts et bien d'autres, au nombre de sept et plus de 500 prêtres. Une bonne moisson qui donne toute la mesure de l'œuvre de formation et apostolique réalisée, abattue.

Tous sont titulaires des quatre Provinces ecclésiastiques de 15 diocèses qu'ils essaient tant bien que mal de diriger et d'animer loyalement du moins selon le cœur de Dieu. On ne peut oublier les nombreux religieux et religieuses, les responsables d'institutions ou de congrégations, serviteurs zélés, discrets et inutiles qui pourtant, sont constamment pour la plupart en éveil. Que dire des responsables des Communautés nouvelles qui par leur nouvelle méthode pédagogique d'évangélisation, soulève des foules parfois endiablées ; des catéchistes, zélés et dévoués agents d'évangélisation sans lesquels notre Eglise aurait eu bien de mal à s'implanter.

CONCLUSION

L'Eglise catholique de Côte d'Ivoire a-t-elle ou non réussie son pari ? C'est évident. La pléiade d'élites qu'elle a de formée jouet-elle pleinement son rôle dans la société et vis-à-vis d'elle ? C'est une autre affaire. Souhaitons seulement qu'au moment où la Côte d'Ivoire et par ricochet l'Afrique vont de plus en plus mal, engluées dans des crises permanentes, que chaque chrétien catholique se souvienne de son baptême.

Je vous remercie.

M. Ernest YAOBI Gnagoran

Maître de Conférences

